



**PRÉFET  
DE SAINT-PIERRE  
ET MIQUELON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Règles applicables aux voyageurs à destination et en provenance de Saint Pierre et Miquelon**

Saint-Pierre, le 9 juin 2021

A compter du 9 juin 2021, les conditions d'entrée sur le territoire sont les suivantes :

#### I. Déplacements depuis la métropole vers Saint-Pierre et Miquelon

- Pour tous les passagers de 11 ans et plus : Test PCR négatif obligatoire de moins de 72h (ou test antigénique de moins de 48 heures) avant le vol
- **Pour les personnes vaccinées** : production d'un justificatif de statut vaccinal attestant de la réalisation d'un parcours vaccinal complet
- **Pour les personnes non vaccinées** : quarantaine de sept jours à l'arrivée

#### II. Déplacement depuis un pays étranger vers Saint-Pierre et Miquelon

- Pour tous les passagers de 11 ans et plus : Test PCR négatif obligatoire de moins de 72h avant le vol
- **Pour les personnes vaccinées** : production d'un justificatif de statut vaccinal attestant de la réalisation d'un parcours vaccinal complet
- **Pour les personnes non vaccinées uniquement** :
  - justificatif de motif impérieux
  - quarantaine de sept jours à l'arrivée

A noter que les personnes mineures accompagnant une personne majeure munie d'un justificatif de statut vaccinal sont exonérées de l'obligation de septaine à l'arrivée sur le territoire.

Pour toutes les personnes entrant à Saint-Pierre et Miquelon, il sera demandé la réalisation d'un test PCR sept jours après l'arrivée sur le territoire.

Les déplacements depuis Saint-Pierre et Miquelon vers la métropole continuent pour leur part à s'effectuer dans les mêmes conditions qu'auparavant.

L'obtention des certificats de vaccination au format QR code est en cours de traitement. Ces certificats seront prochainement disponibles dans l'archipel. Une communication spécifique sera effectuée ultérieurement sur le sujet.

La préfecture souhaite rappeler que les vaccinations contre la Covid-19 restent possibles en contactant le Centre hospitalier François Dunan au **05 08 41 14 61** ou par mail à l'adresse suivante: [pharmacie@ch-dunan.fr](mailto:pharmacie@ch-dunan.fr).